

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 007-200039808-20260428-2026_04_020-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2026

Convocation du 21 avril 2026

N° 2026_04_020

Objet : Administration Générale – Désignation des délégués de l'EPCI siégeant au Comité Syndical du Territoire d'Energie Ardèche (TE07)

Le 28 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, salle Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Delphine CHLIEH, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Samy CHEMELLALI à Laurent UGHETTO, Laurence HOTTE à Hervé OZIL

Absent : MOREAU Béatrice

Secrétaire de séance : Jean-François DEGORE

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 37

Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles et L.5711-1 et L.5211-7,
Vu l'adhésion de Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche au Territoire d'Energies Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,
Considérant l'article 6-1-2 desdits statuts,

Le Président rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne d'une part les représentants de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche appelés à siéger au Territoire d'Energies Ardèche (TE07) :

Délégué titulaire : Yves RIEU

Délégué suppléant : Xavier TOURRE

Désigne d'autre part les représentants de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche appelés à siéger à la commission consultative de Territoire d'Energies Ardèche (TE07) :

Délégué titulaire : Yves RIEU

Délégué suppléant : Jean-Yvon MAUDUIT

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 007-200039808-20260428-2026_04_020-DE

SLOW

La présente délibération sera notifiée au Président du Territoire d'Energies Ardèche (TE07) et transmise à Monsieur le Préfet de l'Ardèche conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-François DEGORE